

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Même écart salarial, mêmes ajustements

Les pharmaciens d'établissements de santé souhaitent reprendre les pourparlers avec le gouvernement

Montréal, le 22 décembre 2006 – L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) rappelle que les pharmaciens oeuvrant en milieu hospitalier reçoivent une rémunération de 25 à 40 pour cent inférieure à celle des pharmaciens salariés du secteur privé au Québec, tout dépendant des régions. Il s'agit d'un écart comparable à celui qui sépare les médecins spécialistes de leurs collègues des autres provinces. Cet écart entraîne une grave pénurie d'effectifs. Compte tenu de ces faits, l'A.P.E.S. demande au gouvernement du Québec d'accorder à ses membres des ajustements du même ordre que ceux offerts aux médecins spécialistes, à l'égard du rattrapage salarial.

«Notre situation ne peut attendre la prochaine ronde de négociation, en 2010, pour être résolue. Nous demandons au gouvernement de reconnaître la problématique unique de concurrence du secteur privé dans laquelle notre profession se trouve et de s'asseoir avec nous, afin de trouver des solutions réelles, qui permettront de rétablir l'équilibre par rapport aux conditions offertes en pharmacie privée », a déclaré la présidente de l'A.P.E.S., Mme Francine Lussier-Labelle.

« Nous sommes dans une situation comparable à celle des médecins spécialistes, à la différence près que les pharmaciens d'établissements n'ont pas à quitter leur province pour bénéficier d'une meilleure rémunération. Ils peuvent trouver un poste en pharmacie privée dans leur propre ville ou région. Alors pourquoi ne bénéficions-nous pas d'une ouverture similaire à celle offerte aux médecins spécialistes?

«L'Association a participé en toute bonne foi à la dernière ronde de négociations et n'a, en aucun temps, tenu de moyens de pression. Depuis l'adoption de la loi 142, le 15 décembre 2005, on a sans cesse répété que le cadre budgétaire du gouvernement était le même pour toutes les professions. Force est de constater que ce n'est plus le cas et que des aménagements sont possibles pour les groupes les plus mal rémunérés», a poursuivi Mme Lussier-Labelle.

Un pharmacien qui débute sa carrière en établissement de santé reçoit un salaire d'environ 32 \$ l'heure comparativement à 40 \$ l'heure en moyenne pour un pharmacien qui commence dans le secteur privé. L'A.P.E.S. estime que cette rémunération ne reconnaît pas l'expertise particulière des pharmaciens d'établissements de santé, qui doivent compléter une maîtrise pour travailler en milieu hospitalier.

.../

Les pharmaciens d'établissements composent par ailleurs avec une pratique de plus en plus complexe en raison de l'émergence de thérapies médicamenteuses sophistiquées et du vieillissement de la population. Ils sont entre autres responsables d'initier et d'ajuster des thérapies médicamenteuses. Ils travaillent au contact des patients au sein d'unités de soins spécialisés : oncologie, soins intensifs, soins palliatifs, urgence, etc. De plus, bon nombre d'entre eux sont responsables de l'encadrement des stagiaires au baccalauréat en pharmacie et à la maîtrise. Ils prennent également part à la recherche clinique en qualité de chercheurs ou de professionnels de soutien à la recherche.

Pénurie de pharmaciens

Rappelons que le Québec connaît une pénurie généralisée de pharmaciens. En établissement de santé, cette pénurie se situe autour de 16 pour cent. Par ailleurs, pour un pharmacien qui travaille en milieu hospitalier, trois pharmaciens oeuvrent en pharmacie privée. La profession de pharmacien d'établissement est l'une des rares professions du secteur de la santé à subir une telle concurrence directe du secteur privé pour ses effectifs. Puisque le secteur privé offre aux pharmaciens des conditions de travail de loin supérieures, les établissements de santé éprouvent à la fois des difficultés à attirer des candidats et perdent des pharmaciens au profit de postes en pharmacie privée.

« Il est grand temps de reconnaître la valeur et les spécificités de la profession de pharmacien d'établissement en termes de pratique, d'expertise clinique et de sécurité des patients en matière d'utilisation des médicaments. Cela passe incontestablement par un réajustement de rémunération. L'ouverture qui est faite aux médecins spécialistes vaut aussi pour les pharmaciens d'établissements de santé », a conclu Mme Lussier-Labelle.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1250 pharmaciens oeuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
Tél. : (514) 286-2772, poste 10 Cell.: (514) 718-4811